

Conseil scientifique**Formation restreinte****Mardi 26 novembre 2019, 10h – 12h**

Présents : Florence Bernault, Régis Bismuth, Olivier Borraz, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Bénédicte Durand, Sophie Dubuisson-Quellier, Gilles Favarel-Garrigues, Martial Foucault, Pierre François, Mathieu Fulla, Roberto Galbiati, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Marc Lazar, Thierry Mayer, Frédéric Mion, Bruno Palier, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Dina Waked.

Absents ou excusés : Astrid Von Busekist, Dominique Cardon, Nicolas Cœurdacier, Romane Da Cunha Dupuy, Sabine Dullin, Émeric Henry, Étienne Nouguez, Florian Oswald, Xavier Ragot, Gwenaële Rot, Julie Saada, Francesco Saraceno.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique

Jean-Pierre Berthet

Brigitte Fouilland

Michel Gardette, directeur délégué

Delphine Grouès

Carole Jourdan, directrice du pôle académique à la Direction des ressources humaines

Vanessa Scherrer

1/ Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 22 octobre 2019

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 22 octobre 2019.

3/ Les enjeux de la préfiguration de l'Institut des compétences et de l'innovation, Delphine Grouès, Brigitte Fouilland, Jean-Pierre Berthet

Bénédicte Durand introduit la présentation de Delphine Grouès, Brigitte Fouilland et Jean-Pierre Berthet. Au préalable, elle fait un point sur les évolutions récentes de la direction de la formation – ayant désormais quitté son costume des « études et de la scolarité » pour adopter une dénomination plus conforme à l'étendue de son champ de responsabilités et à son projet pour les années à venir.

Bénédicte Durand souligne qu'un des éléments importants de ce projet est l'engagement que la direction souhaite prendre dans le soutien, dans l'accompagnement et la définition d'une stratégie en termes d'innovation pédagogique. Les questions posées à cette aune relèvent de l'identité pédagogique de Sciences Po. Bénédicte Durand explique qu'il a été estimé que, dans un moment où les écoles sont constituées, où les champs disciplinaires, les axes stratégiques scientifiques ont été posés par l'institution, la manière dont cela imprègne les publics en qualité – et peut-être aussi en excellence – devait être réfléchi. Pour ce faire, il a été décidé d'installer au sein de Sciences Po un objet, dont la présentation constitue ce point de l'ordre du jour, qui a été appelé « Institut des compétences et de l'innovation ».

Pour porter ce projet, une petite équipe anime la réflexion, constituée de Delphine Grouès, qui va diriger l'Institut des compétences et de l'innovation, Jean-Pierre Berthet, directeur délégué de cet Institut, en charge en particulier des questions numériques et digitales, et Brigitte Fouilland pour accompagner les équipes dans le montage de cet Institut.

Delphine Grouès précise que la présentation de ce jour est un point d'étape dans la préfiguration de l'Institut des compétences et de l'innovation, dont l'objectif est de mieux identifier, avec les écoles et les chercheurs, le socle de compétences transversales auquel Sciences Po forme les étudiants. L'objectif est également de contribuer à la lisibilité de ces compétences par les étudiants, et de ce qu'ils peuvent acquérir tout au long de leur parcours de formation. Le projet vise également à accompagner les enseignants dans l'évolution des méthodes pédagogiques, que ce soit dans le cadre de la construction des syllabus, ou dans la méthode d'enseignement elle-même. Il s'agit également de créer des espaces d'échanges pour développer une co-conception de la construction de la formation. Enfin, le projet a également pour but de mettre au service des écoles et des chercheurs les outils et les capacités de l'audiovisuel, du numérique, de la cartographie, et de l'accompagnement pédagogique.

Delphine Grouès remercie Guillaume Plantin d'avoir proposé à l'équipe en charge du projet de venir présenter l'Institut devant le Conseil scientifique et passe la parole à Brigitte Fouilland.

Brigitte Fouilland explique que la démarche consiste à associer le maximum de personnes concernées par ces questions de compétences et d'innovation au sein de Sciences Po. Une trentaine d'entretiens ont été menés, avec les doyens, les directions exécutives d'écoles, les services transversaux de la DRIS, et plusieurs focus groups ont été organisés avec des étudiants de toutes les écoles, des enseignants vacataires, ainsi que des alumni des différentes écoles. Ce travail permet d'avoir un matériau conséquent sur les questions de formation et de compétences. Le calendrier prévoit la remise d'un plan de préfiguration à Frédéric Mion mi-décembre, pour une annonce officielle à la fin du mois de janvier 2020, lors des journées organisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les premiers éléments issus des entretiens montrent que les étudiants expriment le besoin de mieux identifier les compétences auxquelles ils sont formés, de mieux se les approprier, et de pouvoir mieux les expliciter. Du côté des enseignants, qu'ils soient membres de la faculté permanente ou enseignants vacataires, il ressort un fort intérêt pour une réflexion sur la manière dont l'enseignement est fait et dont on crée et mène les cursus, ainsi que les cours eux-mêmes.

Brigitte Fouilland précise que les questions soulevées par l'Institut des compétences et de l'innovation, s'inscrivent dans un contexte universitaire international dans lequel la plupart des universités réfléchissent à ces questions – avec un degré d'avancement inégal – et dans un contexte où le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation a entrepris une politique de généralisation de l'approche par compétences, renforcée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du Ministère du Travail, qui pousse aussi à cette identification des compétences. Ce sont les raisons pour lesquelles il semble stratégiquement très important que Sciences Po ait une démarche proactive et collective sur ces questions.

Brigitte Fouilland aborde ensuite la question de la posture en matière de compétences, interconnectant théorie et pratique. Elle précise que même si les étudiants vont toujours vers plus de pratique, les alumni soulignent l'importance des contenus théoriques et scientifiques enseignés. Ce point fait plutôt consensus, ainsi que la flexibilité et l'adaptation au fur et à mesure des acquisitions, a contrario d'un processus d'apprentissage linéaire. Brigitte Fouilland évoque également l'approche par l'objet, caractéristique de Sciences Po, même si les contenus disciplinaires sont très importants, ainsi qu'une volonté chez les étudiants de développer une posture professionnelle, en insistant aussi sur la posture personnelle, intellectuelle. Cette idée va de pair avec une autre, que les chercheurs ont particulièrement mise en avant, qui réside dans le fait que bien sûr, le but est d'assurer l'employabilité à court terme des étudiants, mais également de toujours réfléchir à une formation sur le temps long, avec la possibilité pour les étudiants de continuer d'apprendre à apprendre.

Les entretiens ont également montré que les compétences classiques – savoir écrire, parler, synthétiser, etc. – demeurent au cœur des compétences à acquérir, mais qu'elles doivent être diversifiées et renouvelées. Par exemple, il ne s'agit pas simplement de savoir écrire une dissertation, mais aussi de savoir écrire dans des formats très différents. Tous les formats d'écriture doivent donc être travaillés, ainsi que toutes les formes de prises de parole. Brigitte Fouilland ajoute que c'est aussi le cas pour la question de l'analyse : le triptyque décrire-analyser-conceptualiser doit être poussé, et la prise de recul renforcée. En outre, de nouvelles compétences sont régulièrement mentionnées dans les entretiens, comme le codage, les techniques quantitatives et statistiques, la vidéo, et enfin de travail de terrain.

Brigitte Fouilland termine sa présentation en évoquant la diversité des étudiants, que toutes les personnes interrogées mettent en avant à la fois comme une difficulté dans l'enseignement, et simultanément comme une richesse et comme une compétence en soi : la diversité des étudiants est évidemment une façon pour eux d'apprendre à produire ensemble.

Brigitte Fouilland souhaite que l'équipe du projet puisse de nouveau s'adresser au Conseil scientifique, notamment à propos du programme de travail sur les compétences émergentes, avec une finalité autour de « penser, agir, créer, être responsable ». Elle

précise que les personnes interrogées ont beaucoup insisté sur la notion des compétences individuelles, mais également des compétences collectives, qui paraissent aujourd'hui absolument indispensables.

Marc Lazar remercie Delphine Grouès, Brigitte Fouilland et Jean-Pierre Berthet pour cette présentation.

2/ Présentation de la politique internationale de Sciences Po, Vanessa Scherrer

Vanessa Scherrer propose de faire une brève présentation des grandes orientations de la politique internationale de Sciences Po puis de se concentrer sur CIVICA.

Les piliers du positionnement international de Sciences Po sont de plusieurs ordres et se croisent : liée à l'excellence de la recherche, la force des partenariats académiques et scientifiques, Sciences Po étant aujourd'hui reconnue comme l'une des universités les plus fortes en termes de partenariats actifs à travers le monde. Vanessa Scherrer insiste sur le nombre de ces partenariats, mais aussi sur leur diversité, et la qualité de l'internationalisation de ces partenariats, qui ne se concentrent pas uniquement sur certains pays ou certaines zones du monde. Ces partenariats sont liés au pouvoir d'attractivité de l'université auprès des étudiants du monde entier – Vanessa Scherrer souligne que Sciences Po peut être fière d'être une université dont la moitié des étudiants ne sont pas des étudiants français –, mais aussi bien sûr l'internalisation de la faculté permanente. Ces sujets sont à relier également à la dimension internationale du curriculum : à ce titre, Sciences Po offre bien entendu des programmes dédiés à la compréhension des affaires et des relations internationales, mais surtout met en œuvre une pratique internationale du curriculum, avec notamment la troisième année à l'étranger, qui reste très unique dans le champ.

En termes de structuration et de gouvernance interne, Sciences Po est une université disposant d'une direction des affaires internationales relativement large par rapport à d'autres universités de taille comparable, avec des représentations dans plusieurs pays du monde, ce qui donne une force de frappe particulière auprès de partenaires et de régions généralement qualifiées de prioritaires.

Le parti-pris et la vision de la politique internationale de Sciences Po sont donc très orientés autour à la fois de l'ouverture à l'international, mais aussi de la réciprocité, ce qui est assez éloigné d'autres types de visions de politique internationale – par exemple, les universités qui souhaitent avoir des campus offshore ou des exportations de leurs formations à l'étranger.

Vanessa Scherrer propose ensuite de présenter plus précisément le projet CIVICA, nom donné à l'université européenne des sciences sociales dont Sciences Po est pilote, en réponse à un appel de la Commission européenne. Sciences Po est uni avec sept partenaires : l'Università Bocconi, l'EUI à Florence, la Central European University à Budapest (et Vienne depuis le 15 novembre dernier), SNSPA (une université créée dans les années 90 sur le modèle de Sciences Po), la Hertie School of Governance à Berlin, la Stockholm School of Economics en Suède, et la London School of Economics. Vanessa Scherrer signale qu'une demande est en cours – suite à une demande initiale faite par la LSE en accord avec l'ensemble des partenaires – pour que la LSE, qui est aujourd'hui partenaire du projet, rejoigne celui-ci en full-partner.

Ainsi que les membres du Conseil peuvent le constater, les partenaires de Civica sont des établissements avec lesquels Sciences Po entretient déjà des liens (y compris en recherche, ainsi que l'a montré le recensement réalisé par la Direction scientifique avec l'aide des directeurs d'unités de recherche), ce qui positionne Civica comme une université européenne spécialisée en sciences humaines et sociales, immédiatement opérationnelle.

Concernant le calendrier, l'appel a été précédé par une invitation du Président de la République à ce que l'Europe s'engage dans une politique d'université européenne. Cette invitation a suscité un très fort intérêt à travers le continent, et une forte mobilisation. A Sciences Po, les réflexions ont commencé dès le début de l'année 2018 et lorsque l'appel de la Commission européenne a été officiellement publié, les contacts avec plusieurs des partenaires de l'actuel Civica étaient déjà établis. Emanant de l'agence Erasmus +, l'appel était centré sur les questions d'éducation et de formation, l'objectif étant de faire émerger des campus européens de formation. Sciences Po a immédiatement défendu l'idée selon laquelle il ne saurait y avoir d'université européenne sans recherche. Ainsi, le budget et les activités proposés en réponse à l'appel ont inclus une forte dimension recherche, alors même que ce n'était pas la cible initiale de l'appel.

Doté d'un budget de 80 millions d'euros avec un maximum de 5 millions d'euros pour chaque alliance, l'appel a reçu 54 projets d'alliances à l'échelle de l'Europe, mobilisant plus de 200 universités européennes.

Déposé en février 2019, le projet de Sciences Po et ses partenaires a été retenu en juillet 2019, totalisant 92 points sur 100. Sur 54 projets, 17 ont été retenus, dont 14 projets incluant une université française. Les universités suédoises et allemandes ont été également massivement distinguées.

L'appel européen a été complété par un appel de financeurs nationaux, l'ANR pour la France, auprès de laquelle Sciences Po a déposé un projet en septembre 2019, afin de renforcer le budget et les actions prévues dans le cadre de Civica.

Le programme Erasmus + a publié en octobre 2019 un deuxième appel à projet, identique, doté de 120 millions d'euros, pouvant financer jusqu'à 20 alliances. Pour Sciences Po et Civica, l'objectif est de susciter une adhésion massive des universités européennes à la dynamique de création d'alliances, de manière à œuvrer en faveur de la pérennisation des fonds. Les projets retenus étant financés pour une durée de trois ans, il est crucial de se préparer sur le long terme dès maintenant.

Le projet Civica consiste donc en un campus européen qui s'articule autour de tous les niveaux d'études (LMD), en cohérence complète avec la stratégie et les orientations de Sciences Po. Les grands piliers d'activités, ou work packages (WP), qui concernent le plus la recherche sont le pilier doctoral (WP5) et le pilier recherche (WP6).

Durant les années pilotes, les quatre grands thèmes qui concentreront les actions des partenaires, en cohérence avec la politique scientifique de Sciences Po, sont les suivants :

- les questions des démocraties, de leurs crises, et des populismes ;
- la question des transitions énergétiques, climatiques, environnementales et de biodiversité;
- les questions de l'étude de l'Europe ;
- l'étude des transformations technologiques sur les sociétés.

Concernant le WP5, Vanessa Scherrer précise qu'il s'agit de créer un espace doctoral transeuropéen qui permette aux doctorants de développer une approche thématique, mais aussi d'entrer en contact avec des superviseurs à travers l'Europe de façon plus aisée durant leur thèse. L'idée est donc de mettre à leur disposition des opportunités à l'échelle européenne, à la fois pendant leur formation, mais aussi au moment du placement en termes de carrière et de constitution du réseau.

Concernant le WP6 consacré à la recherche, le partenaire CEU est pilote. Il s'agit de constituer et institutionnaliser des réseaux de recherche en lien avec les quatre thèmes cités précédemment.

Vanessa Scherrer évoque enfin le budget total de Civica, qui inclut à la fois les fonds européens et les contributions de Sciences Po en propre, à savoir environ 6 millions d'euros sur trois ans, avec un peu moins de 20 % de participation de Sciences Po. Sur cette participation, près de 600 000 euros sur trois ans sont alloués au WP5, et plus d'un million d'euros au WP6, soit 27% du budget de Civica..

Marc Lazar remercie Vanessa Scherrer pour son intervention et ouvre la discussion.

Florence Haegel interroge Vanessa Scherrer sur la contrainte que pourrait représenter Civica : développer des partenariats avec des universités faisant partie de CIVICA va-t-il devenir une exigence pour les centres de recherche et les chercheurs ? Ou bien sera-t-il possible pour les centres de développer de nouveaux partenariats et de continuer à travailler avec d'autres partenaires ?

Vanessa Scherrer précise qu'il n'est pas question que Civica représente une contrainte pour le développement de partenariats et de liens entre des établissements et entre des chercheurs qui ne font pas partie de Civica. Pour celles et ceux qui n'ont pas d'intérêt immédiat ou à moyen terme à développer des liens avec des chercheurs des partenaires de Civica, il n'y a pas nécessité de modifier leurs pratiques de recherche. En revanche, pour celles et ceux qui voudraient profiter des opportunités et des financements proposés dans le cadre de Civica, il apparaît clairement que des choix devront être réalisés, dans le contexte d'une communauté académique qui demeure de petite taille. Vanessa Scherrer conclut sa réponse en indiquant que CIVICA contribuera sans doute de fait à orienter les financements et les partenariats, mais seulement si cela est cohérent avec les activités et projets des chercheurs.

Dina Waked demande si un doctorant pourra avoir des contrats au sein de CIVICA, ou bien si le doctorant doit déjà être inscrit dans une autre université et être en co-tutelle avec Sciences Po par exemple, ou enfin si de nouveaux contrats spécifiques vont être ajoutés par CIVICA.

Dina Waked pose une seconde question plus générale sur l'international à Sciences Po, à propos des moyens d'information disponibles pour ne pas répliquer les différentes alliances que les départements ont déjà avec d'autres universités. Dina Waked demande s'il existe un moyen d'avoir une base des unités de recherche ou universités intéressants, et de voir si ceux-ci ont déjà des partenariats avec Sciences Po.

Alain Dieckhoff s'interroge sur le dispositif qui va être mis en œuvre pour qu'il y ait une interconnaissance un peu plus profonde des différents partenaires.

Dans le même ordre d'idée, Paul-André Rosental s'interroge sur la manière dont les enseignants et enseignantes qui développent des innovations pédagogiques reconnues comme telles pourraient être mis en rapport.

Marc Lazar s'interroge sur l'impact du déménagement contraint de CEU de Budapest à Vienne.

Vanessa Scherrer répond à Dina Waked concernant les doctorants, indiquant qu'il n'y aura pas de contrats doctoraux financés par Civica, d'une part parce que cela absorberait une trop grande part du budget, et d'autre part parce que l'esprit n'est pas de concentrer les moyens sur quelques personnes, mais bien de faire en sorte, dans l'esprit du campus européen et de l'université européenne, que les opportunités transeuropéennes soient ouvertes à l'ensemble des doctorants. Vanessa Scherrer précise qu'il ne s'agit pas de saupoudrage, mais d'une perspective matricielle. Par exemple, un effort sera fait pour que le matching dont Alain Dieckhoff a parlé, ou la reconnaissance mutuelle puisse aussi être offerte au niveau des doctorants, afin que ceux-ci puissent identifier des superviseurs potentiels, des points de contact dont ils ignoraient l'existence. Vanessa Scherrer estime que le coût d'une telle démarche n'est pas élevé mais absolument essentiel pour les doctorants, qui pourront, très tôt dans leur thèse, être en contact avec des spécialistes européens.

Concernant la seconde question de Dina Waked à propos des cartographies de l'existant, Vanessa Scherrer indique que l'idéal serait de pouvoir disposer du même recensement que celui réalisé par la Direction scientifique pour Civica, mais que cela n'existe pas pour le moment.

Vanessa Scherrer revient ensuite aux dispositifs d'interconnaissance évoqués par Alain Dieckhoff, qu'il faudra précisément inventer. Vanessa Scherrer explique que lors du prochain comité exécutif, CEU proposera les grands axes du WP6, qui seront communiqués à l'ensemble de la communauté académique, sous la responsabilité de Guillaume Plantin, qui sera la personne contact privilégiée sur le WP 6, à la fois vis-à-vis des partenaires européens, mais aussi pour diffuser au sein de Sciences Po.

Concernant la question de Paul-André Rosental, Vanessa Scherrer précise que l'axe innovation pédagogique se concentre au niveau Master pour les années pilotes. Civica devrait permettre d'inventer des cours transeuropéens, co-crésés par différents professeurs à l'échelle européenne, soit en bilatéral, soit en multilatéral, avec des étudiants à distance. Vanessa Scherrer précise qu'il ne s'agit pas de MOOC ou de cours en ligne : les étudiants auraient le même cours, avec le même curriculum, avec différents professeurs apportant des éclairages divers. Les étudiants devraient ensuite travailler en groupe européen pour leur produit final.

Pour ce faire, les enseignants seront rapidement contactés pour recenser les cours qui pourraient faire l'objet d'une extension bilatérale à l'échelle européenne. Il ne s'agit pas d'ajouter des cours ni de créer des cours, mais d'en remplacer, en poursuivant la stratégie d'eupéanisation du curriculum de Sciences Po. L'objectif est de développer au moins cinq cours bilatéraux sur les trois prochaines années.

Il s'agit d'un modèle est extrêmement ambitieux, mais aussi très enthousiasmant, que Vanessa Scherrer a déjà développé avec les Etats-Unis et qui s'avère particulièrement riche pour les étudiants comme pour les enseignants.

Concernant la délocalisation de CEU, Vanessa Scherrer précise qu'effectivement, le gouvernement hongrois, en violation avec les valeurs de l'Union européenne, a poussé CEU à quitter la Hongrie. Les personnels et étudiants ont été accueillis à Vienne, certaines activités de recherche et quelques étudiants demeurant pour l'heure à Budapest. Elle appelle de ses vœux un approfondissement des liens et des contacts avec cette université.

Guillaume Plantin conclut cette présentation en précisant que la faculté permanente est donc sollicitée pour inventer et opérationnaliser les modalités concrètes d'interaction scientifique avec les partenaires de Civica. Un modèle pourrait être celui du workshop sur le populisme organisé par Sergei Guriev en juillet 2019, auquel des représentants de nombreux centres ont participé, ainsi que des invités externes membres de facultés partenaires de Civica. Guillaume Plantin indique donc être très ouvert à l'idée d'organiser des workshops de ce type sur un des sujets du WP6, en collaboration avec les centres. De tels workshops interdisciplinaires d'une ou deux journées permettraient à la faculté de Sciences Po d'inviter des partenaires de Civica pour qu'ils présentent leurs travaux. Guillaume Plantin est ouvert à toutes les autres initiatives. Vanessa Scherrer se réjouit de cette proposition qui constitue un excellent début, et confirme que des budgets sont disponibles pour mettre en œuvre des actions de ce type très rapidement.

4/ Information sur la création en cours de la chaire Louis Massignon et de la chaire « Dettes souveraines »

Guillaume Plantin présente les chaires Louis Massignon et « Dettes souveraines », deux chaires qui seront très prochainement formellement lancées et qui ont le point commun de déroger à la règle des financeurs multiples, puisque chacune dispose d'un financeur unique.

Le financeur de la chaire Louis Massignon est Jean-Baptiste Massignon, petit-niveau de l'universitaire islamologue Louis Massignon. Il s'agit d'un financement sur trois ans (2020, 2021, 2022), qui sera complété par un apport de Sciences Po. L'objectif de la chaire Louis Massignon est de développer les activités d'enseignement et de recherche liées aux faits religieux, avec un accent particulier mis sur l'Islam. La chaire sera rattachée au CERI, compte tenu de l'activité déjà significative de ce dernier en la matière – notamment avec l'Observatoire du Religieux.

En termes d'organisation, la chaire Louis Massignon dispose de deux codirecteurs – Alain Dieckhoff et Stéphane Lacroix, *Associate Professor* au CERI. La chaire prévoit de recruter un post-doctorant ou une post-doctorante à compter de janvier 2020.

Guillaume Plantin indique que les nouvelles activités comporteront notamment le développement d'enseignements nouveaux. Concernant la recherche, la chaire décernera chaque année le prix Louis Massignon récompensant le premier livre d'un chercheur ou d'une chercheuse travaillant sur le fait religieux, organisera quatre ou cinq grandes conférences par an avec invitation de *keynote speakers* de renommée internationale sur ce sujet, mettra en un programme de professeur invité, et mettra à disposition des chercheurs un fonds de soutien permettant d'organiser des activités liées au périmètre de la chaire.

En termes de gouvernance, le comité scientifique de la chaire Louis Massignon sera composé de six personnes, dont Stéphane Lacroix, Alain Dieckhoff, Kathy Rousselet et Nadia Marzouki pour les internes, et de deux externes : Philippe Portier, directeur

d'études à l'École pratique des Hautes Études, directeur de l'Observatoire du fait religieux du CERI, et Augustin Jomier, maître de conférences à l'INALCO, spécialiste d'histoire culturelle et sociale du Maghreb à la période contemporaine. Enfin, la chaire comprend un comité de pilotage composé du donateur, de Nathalie Jacquet, directrice de la stratégie et du développement, et des codirecteurs de la chaire, Stéphane Lacroix et Alain Dieckhoff.

Alain Dieckhoff complète la présentation de cette chaire en rappelant qu'elle s'inscrit dans un ensemble de projets et activités fournis au CERI en matière d'études du fait religieux : outre l'Observatoire mentionné par Guillaume Plantin, il signale le programme « *Contextualizing radicalisation* », dirigé par Nadia Marzouki, chargée de recherche CNRS au CERI, ainsi qu'un programme européen débutant lui aussi en 2020, piloté par Stéphane Lacroix et dont Nadia Marzouki est également partie prenante.

La chaire « Dettes souveraines » est elle aussi financée par un contributeur unique, la société *Global Sovereign Advisory*, fondée par Anne-Laure Kiechel, ancienne banquière d'affaires spécialiste des questions de restructuration. Le souhait d'Anne-Laure Kiechel est de créer un lieu qui soit une référence internationale pour la réflexion pratique, mais aussi en matière de recherche, sur la question des dettes souveraines. Elle est par ailleurs très attachée à la conception française de la restructuration de dettes souveraines, qui implique beaucoup les États, et compte tenu de la présence du club de Paris en France en matière de restructuration de dettes bilatérale officielle, elle a souhaité développer cette chaire dans une institution française. Sciences Po lui est apparue comme le candidat idéal pour cette chaire, et Guillaume Plantin confirme que la dette souveraine est un sujet qui concerne toutes les disciplines, sauf peut-être la sociologie qui n'est pour l'heure pas représentée au sein du Conseil scientifique de la chaire.

Disposant d'un budget sécurisé sur trois ans, la chaire a pour titulaire Stéphane Guibaud, *Associate Professor* au département d'économie, qui travaille en macroéconomie internationale, et en particulier sur les marchés de dettes souveraines. La chaire sera rattachée à PSIA, et dans un premier temps ses enseignements y seront développés. Guillaume Plantin évoque un format de cours très innovant, précisant que tous les étudiants de Sciences Po y auront accès, avec peut-être d'autres écoles pouvant à terme développer des cours avec cette chaire également.

L'enseignement sera fondé sur des *case studies*, des cas concrets de restructurations récentes, comme ceux de l'Argentine, de la Gambie, du Pakistan ou du Venezuela, avec également l'intervention de praticiens de très haut niveau – dirigeants d'organisations internationales, dirigeants politiques y étant été impliqués, avocats, banquiers d'affaires, etc. Guillaume Plantin indique que les cours seront donc constitués de *case studies* de très haut niveau. Le cours de 24 heures sera décomposé en une première partie qui consistera en une remise à niveau de 12 heures à l'intersemestre, car pour pouvoir profiter de ce type de cours sur les dettes souveraines, il faut avoir un niveau minimum en droit, science politique, finance, économie internationale, etc. Ensuite, pendant le semestre, 12 heures de *case studies* seront dispensées, dans la limite des places disponibles. L'objectif est a priori d'ouvrir ces cours à tout membre de la communauté étudiante – qu'il s'agisse des étudiants de PSIA, de l'EAP, de l'EMI, et de l'École Doctorale, mais également les membres de la communauté académique qui le souhaitent. Guillaume Plantin conclut ce point en indiquant qu'il s'agit d'un format de cours assez ambitieux et innovant.

En matière de recherche, Guillaume Plantin évoque le lien avec l'axe Finances de la soufflerie.

S'agissant de la gouvernance de la chaire sur les dettes souveraines, des membres internes ont été approchés mais les nominations ne sont pas encore effectives. Les externes ont été confirmés : Lee Buchheit, Professeur honoraire à l'Université d'Edinburgh et avocat reconnu dans le domaine de la restructuration de dette souveraine, Guillaume Chabert du Trésor et co-président du club de Paris, Anna Gelpern, Professeure de droit à Georgetown et senior fellow au G. Peterson Institute, Rodrigo Olivares-Caminal, Professor in banking and finance law à la Queen Mary University à Londres, Ugo Panizza, Professeur à l'institut des hautes études internationales et du développement de Genève. Le comité de pilotage rassemblera titulaire Stéphane Guibaud, Enrico Letta, doyen du PSIA, et les représentants du mécène.

Régis Bismuth indique à Guillaume Plantin qu'il a donné son accord la veille de cette séance du Conseil scientifique à Stéphane Guibaud, et indique qu'il fera donc partie du comité scientifique de la chaire avec plaisir. Il demande ensuite si, parmi les écoles dont les étudiants pourraient bénéficier des enseignements, pourrait aussi figurer l'école de droit.

Guillaume Plantin répond que ce point ne figurait pas dans la note préliminaire qu'il a reçue, mais ajoute ne pas voir pourquoi ce ne serait pas le cas.

Régis Bismuth indique en effet que la dimension juridique est assez importante.

Guillaume Plantin signale que Nicolas Delalande a également donné son accord ce matin.

Bruno Palier demande si, dans le périmètre envisagé, des cas européens seront inclus. Il précise en effet que ces cas existent. Il demande aussi s'il existe une perspective sur les conséquences des coupes budgétaires que cela peut engendrer, notamment en matière de protection sociale, pour ce qui concerne en particulier les pays d'Amérique Latine.

Guillaume Plantin répond que les cas européens seront bien évidemment étudiés. Concernant les enseignements sur les conséquences des restructurations, il a été constaté qu'un certain nombre existait déjà, notamment à PSIA, ainsi qu'à l'EAP. Guillaume Plantin précise que pour le moment, les enseignements innovants qui ont été envisagés sont plutôt liés à des études de cas sur des restructurations, et les questions évoquées par Bruno Palier figureront dans le paysage de ces études de cas. Il ajoute que s'agissant d'études plus spécifiques sur les effets à long terme des crises de dettes souveraines ou de crises financières sur différentes formes de l'action publique, cela peut tout à fait constituer un des axes de recherche de la chaire. Guillaume Plantin indique donc que ses vues sur le sujet seront les bienvenues dès lors que la recherche au sein de la chaire sera effectivement développée.

5/ Avis sur la modification des Dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs enseignants FNSP

Guillaume Plantin introduit ce point en rappelant qu'en septembre 2018, le Conseil scientifique a examiné une modification des Dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP concernant la possibilité pour des chargés de recherche CNRS nouvellement recrutés par le CNRS de candidater à une demi-prime d'incitation à l'enseignement. Le Conseil scientifique avait rendu un avis positif mais plusieurs membres avaient exprimé un vif désaccord. En outre, les candidatures pour des primes complètes déposées par des chargés de recherche CNRS demeurent une réalité.

Guillaume Plantin précise que les arguments, dans les deux sens, sont clairs et légitimes : en faveur de la demi-prime, comme pour les *assistant professors* qui ont des demi-services pendant trois ans, l'idée est de pouvoir se consacrer à la recherche. En faveur d'une prime complète l'idée selon laquelle si les chargés de recherche CNRS souhaitent consacrer du temps à l'enseignement, ils ont de multiples opportunités pour le faire dans d'autres établissements, ce qui n'est pas forcément souhaitable.

Guillaume Plantin souhaite que les membres du Conseil débattent de nouveau de cette question. Il précise que le vote exprimera donc soit le souhait d'un statu quo, c'est-à-dire que les CR CNRS ne pourront demander que des demi-primés, soit celui de la modification, qui permettrait aux CR CNRS de demander des primes et des services complets.

Charlotte Halpern indique qu'à sa connaissance, la question de l'accès à la demi-prime aux chargés de recherche FNSP avait été également posée.

Florence Haegel rappelle que lors de ces précédentes discussions, elle était pour sa part favorable à laisser le choix aux chargés de recherche de décider et le demeure. Elle votera donc pour le changement de cette restriction.

Alain Dieckhoff souhaite obtenir une clarification concernant le vote : dans le cas d'un vote en faveur de la modification, cela signifie-t-il que les CR CNRS n'auraient plus que la possibilité de candidater à une charge complète, ou s'ils pourraient opter au choix pour une demi-charge ou pour une charge complète.

Guillaume Plantin remercie Charlotte Halpern et Alain Dieckhoff de lui donner l'occasion de clarifier l'alternative : dans le cas d'un vote en faveur d'un changement des dispositions, les CR CNRS nouvellement recrutés, et seulement eux, auront l'option de choisir entre une demi-prime ou une prime complète. Un vote en faveur du statu quo signifierait que le choix n'est pas laissé aux CR CNRS qui ne pourraient candidater qu'à une demi-prime.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la modification des Dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP.

6/ Avis sur le comité de sélection modifié en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en sciences sociales computationnelles

Marc Lazar fait part de la modification du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en sciences sociales computationnelles : Olivier Martin est remplacé par Simon Hegelisch, Professeur à l'Université de Munich.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le comité de sélection modifié en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* en tenure track en sciences sociales computationnelles.

7/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en science politique, profil Politique et gouvernement aux États-Unis

8/ Avis sur le comité de sélection modifié en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en science politique, profil Politique et gouvernement aux États-Unis

Marc Lazar s'interroge sur le un décalage entre le point de l'ordre du jour relatif à un poste en science politique, et les disciplines indiquées dans la fiche de poste, à savoir science politique, langue et littérature anglaise et anglo-saxonne, et histoire et civilisation.

Alain Dieckhoff précise que dans le bassin de recrutement en France, beaucoup de collègues ayant fait un doctorat en science politique sont en poste non dans des départements de science politique, mais soit dans les départements d'histoire et de civilisations, soit dans les départements de langue et littérature anglaise.

Marc Lazar demande confirmation qu'il s'agit bien d'un recrutement pour un poste de politiste, et Alain Dieckhoff acquiesce.

Olivier Borraz suggère de préciser la nécessité d'avoir un doctorat en science politique.

Alain Dieckhoff approuve ce point.

Thierry Mayer se demande si cette inclusion est autorisée, puisque dès lors que les candidats ont une qualification, c'est elle qui compte, et non la discipline. Thierry Mayer estime qu'il est plus clair d'indiquer que le souhait est de recruter un politiste que d'imposer le doctorat, qui est de toute façon contestable.

Alain Dieckhoff propose alors de laisser la fiche telle qu'elle est à présent, et d'aviser en fonction des candidatures, qui de toute façon apparaîtront clairement hors du champ, et ne seront alors pas prises en compte.

Marc Lazar conclut ce point en précisant que la fiche de poste fait donc apparaître les trois disciplines et qu'il reviendra au comité de sélection d'éliminer les candidatures hors champ.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en science politique, profil Politique et gouvernement aux États-Unis.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités en science politique, profil Politique et gouvernement aux États-Unis.

9/ Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

12/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sukriti Issar

Olivier Borraz présente la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sukriti Issar.

Sukriti Issar a soutenu sa thèse en 2013 à Brown University, sous la direction de John Logan, éminent sociologue urbain. Elle a ensuite effectué un post-doc de deux ans à Oxford, et a rejoint Sciences Po en 2015 en tant qu'*assistant professor* en tenure track.

Le dossier présenté par Sukriti Issar montre l'excellente qualité de son travail de recherche. Elle a publié dans de très grandes revues, comme *Demography* ou le *Journal of Historical Sociology* en particulier, sur des sujets très différents, qui peuvent aller de la question de l'aménagement urbain à Mumbai à la question des effets des ouragans à La Nouvelle-Orléans. Sukriti Issar est une chercheuse qui maîtrise différents types de méthodes, et a effectué beaucoup de travail archivistique.

Sukriti Issar travaille beaucoup sur le cas de Mumbai au XIXe siècle, notamment sur la question de l'aménagement urbain, des droits de propriété, de la race, du développement urbain. Olivier Borraz indique que dans le projet qu'elle présente aujourd'hui, elle souhaiterait axer son mémoire original sur le début du XIXe – donc à partir de 1803 avec le grand incendie de Mumbai, et les conséquences que celui-ci a eues sur le développement urbain, les questions de droits de propriété, les questions d'aménagement, et les questions de races.

Sur le plan pédagogique, elle enseigne au sein du Master GLM (*Governing Large Metropolis*) depuis son recrutement et montre un investissement tout particulier dans l'encadrement des étudiants. Patrick Le Galès, qui serait le garant de Sukriti Issar, apporte son soutien à l'inscription de celle-ci en HDR à l'IEP de Paris.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique à propos de l'obligation faite aux *Assistant Professors* FNSP en tenure track de s'inscrire rapidement en HDR afin de respecter la durée de la tenure, définie par chaque discipline, par comparaison avec des chercheurs en poste à Sciences Po qui s'inscrivent en HDR dans des établissements extérieurs.

Marta Dominguez rappelle les conditions fixées par le département de sociologie pour obtenir la tenure à Sciences Po : outre la thèse, il est demandé aux candidats d'avoir publié quatre articles, ou un ouvrage, dans des revues centrales. Il lui semble donc qu'il serait surprenant de demander un dossier qui en requiert davantage pour avoir accès à l'HDR que pour avoir accès à une tenure.

Mirna Safi souligne la dualité des procédures. Il s'agit aujourd'hui de la procédure HDR, et le Conseil scientifique n'est donc pas censé parler de la quantité de publications de la candidate.

Mirna Safi explique que le département de sociologie requiert pour passer une HDR un mémoire, ainsi qu'un certain nombre d'articles depuis la thèse – soit une précision à la fois dans la qualité et dans la quantité – ou un mémoire original, donc un ouvrage.

La candidate présente un projet d'HDR qui correspond totalement aux règles du département de sociologie.

Frédéric Ramel indique qu'il partage les propos de Mirna Safi, expliquant qu'il faut décorrélérer complètement la question de l'inscription à l'HDR, et la question de l'évaluation de la tenure.

Philippe Coulangeon intervient à son tour, précisant que son propos ira dans le même sens que les précédents. Il explique en effet qu'il y a une confusion entre l'autorisation à s'inscrire en HDR, et l'évaluation de la tenure.

Régis Bismuth indique, pour aller dans le sens des observations précédentes, que la délibération de ce jour permet uniquement au jury de HDR de déterminer souverainement si la candidate a les qualités nécessaires pour l'obtenir.

Sébastien Pimont indique que des critères ont été fixés pour décider si une personne pouvait s'engager dans une HDR, et indique que si ces critères sont réunis, il n'y a pas de sujet. Il ajoute que s'il y a une question de principe sur l'HDR, avec des critères à mettre en place afin de permettre à une personne de s'inscrire en HDR, il faut revenir dessus, mais pas à l'occasion de ce cas. Enfin, Sébastien Pimont indique que si la question de savoir s'il faut maintenir l'HDR dans la procédure de tenure se pose, il s'agit bien d'une troisième question sur laquelle il faut sans doute revenir, mais pas non plus à l'occasion de ce cas. Sébastien Pimont estime qu'il faut appliquer les règles que le Conseil s'est données.

Mirna Safi intervient à son tour, revenant sur le point concernant les critères. Elle indique que les critères du CNU sont remplis par le dossier de Sukriti Issar, puisqu'elle a un mémoire original différent de sa thèse, sur une autre base de données empiriques, et elle a fait suffisamment de choses différentes entre sa thèse et l'HDR. Mirna Safi indique que les critères du CNU sont bien ceux-ci, admettant qu'ils sont très larges en sociologie.

Marc Lazar remercie les membres pour leurs différentes interventions et propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sukriti Issar.

10/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en littérature, profil histoire et littérature

Paul-André Rosental indique qu'il y a eu neuf candidatures étrangères, soumises à deux avis, dont celui d'Emmanuelle Loyer, présidente du jury de recrutement, et un évaluateur extérieur ou une évaluatrice extérieure. Constatant une totale convergence entre les deux avis, Paul-André Rosental propose de déclarer recevables les candidatures de Noël Barbe, Yves Laberge, Ève Morisi, Timo Obergoker, et Isaac Bazié.

Paul-André Rosental explique que toutes et tous sont des candidats qui détiennent une HDR et/ou sont professeurs titulaires dans des pays dans lesquels l'HDR n'existe pas – comme le Canada avec l'Université de Montréal, par exemple. Paul-André Rosental pose une question à Carole Jourdan, souhaitant préciser ce qu'il advient des candidats qui viennent de pays sans HDR et sont déjà professeurs titulaires à l'étranger : sont-ils automatiquement admis à concourir, ou faut-il une évaluation préalable ?

Carole Jourdan répond qu'il faut également une évaluation préalable, car en fonction des pays, le statut de professeur n'est pas attribué dans les mêmes conditions. C'est la raison pour laquelle cette évaluation est demandée, l'unique statut de professeur ne donnant pas automatiquement une qualification.

Paul-André Rosental précise que les avis convergent également concernant les candidats non autorisés à concourir.

Sont déclarées recevables à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les candidatures de Eve Célia MORISI, Isaac BAZIE, Norbert-Bertrand BARBE, Timo OBERGOKER, Yves LABERGE.

Sont déclarées irrecevables à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les candidatures de Loïc BOURDEAU, Atinati MAMATSASHVILI-KOBAKHIDZE, Brian J. TROTH, Mona EL KHOURY.

11/ Avis sur la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) de Vincent Forray

Régis Bismuth précise que dans le cadre de cette procédure de recrutement, deux candidatures internationales ont été étudiées : celle de Vincent Forray, de l'université McGill, et celle Lorenzo Cavalaglio, de l'université pontificale du Latran. La candidature de Lorenzo Cavalaglio n'ayant pas été considérée comme recevable, seul Vincent Forray a été auditionné par le comité de sélection la semaine, qui propose donc le recrutement de Vincent Forray.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés le recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) de Vincent Forray.

13/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Marine Gispert

Florence Bernault présente le dossier de Marine Gispert. Agrégée d'histoire en 2001, normalienne, titulaire d'une thèse soutenue en 2006 sur la diffusion et la réception de l'art allemand moderne en France, Marine Gispert est une spécialiste de l'art allemand, et dispose d'une réputation internationale. Auteure de deux monographies, elle a participé à une vingtaine d'ouvrages collectifs, et publié une quinzaine d'articles scientifiques.

Marine Gispert souhaite aujourd'hui s'inscrire en HDR, sous la garantie de Laurence Bertrand Dorléac, qui soutient cette candidature. Marine Gispert souhaite travailler sur la pensée théorique et pratique de Jean Cassou, conservateur en chef du Musée national d'art moderne de 1946 à 1965.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Marine Gispert.

14/ Avis sur la demande d'autorisation de Pierre-Philippe Combes à diriger à l'IEP de Paris la thèse de Gustave Kenedi

Les membres ayant reçu le dossier et s'estimant suffisamment informés, Marc Lazar propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Pierre-Philippe Combes à diriger à l'IEP de Paris la thèse de Gustave Kenedi.